

Maximilien-Emmanuel, allié de Louis XIV, exigeait de toutes les provinces des Pays-Bas des aides et subsides élevés et que des vivres et des fourrages étaient continuellement mis en réquisition pour les troupes françaises et bavaoises qui occupaient le Luxembourg depuis 1701. Une des plus graves préoccupations des Etats de Luxembourg était le versement d'une contribution de guerre à Happe, intendant d'une armée prussienne qui campait sur le Bas-Rhin (16). Il s'agissait de mettre le duché à l'abri de pillages par ces troupes. Dès le moindre retard d'un des versements périodiques, des détachements de cavalerie prussienne entraient dans le pays pour commettre des dévastations et enlever des otages en vue d'obliger les Etats à observer strictement leurs engagements. En 1713, les soudards de Happe brûlèrent le château de Villaimont, plusieurs maisons de Brevagne, Beaufort, Sept-fontaines, Useldange et enlevèrent des notabilités comme prisonniers.

Le 24 septembre de cette année — la paix entre la France et les puissances coalisées avait été déjà signée le 11 avril à Utrecht — les députés des Etats de Luxembourg envoyèrent Zender, MOHR DE WALDT et Péchevin de Luxembourg Henri-François FELTZ à Cologne pour négocier avec l'intendant du roi de Prusse. Le 5 octobre, ils informèrent leurs confrères de Luxembourg des difficultés qu'ils avaient rencontrées à Cologne. HAPPE prétendait qu'il devait attendre des instructions de Berlin avant d'y expédier leur projet d'arrangement ; le roi de Prusse exigeait aussi la quote-part du Luxembourg pour une dette contractée par Charles II. L'intendant refusait aussi de remettre en liberté des otages luxembourgeois internés et exigeait même le paiement de la solde des cavaliers qui avaient été envoyés dans le duché pour y commettre des excès en vue de forcer les Etats de négocier avec lui ! Les députés alléguèrent en vain que l'affaire des contributions de guerre figurait parmi celles qui avaient été réglées le 11 juin par un arrangement entre la France et la Hollande (17), ils durent plier sous les menaces et signer toutes les exigences de Happe.

Le 10 janvier 1714, les députés des Etats Romain HAAS abbé de Munster, J. P. de METZENHAUSEN, le baron DU PREL, HOLLER et R. GROFEY chargèrent l'abbé Zender, Ferdinand MOHR DE WALDT et l'échevin de Luxembourg Henri-François FELTZ de se rendre à la cour de MAXIMILIEN-EMMANUEL qui leur avait mandé de lui envoyer des délégués pour lui exposer leurs griefs et les « nécessités du peuple ». Naturellement

---

(16) Voir Arthur Herchen : *Geschichte des Herzogtums Luxemburg während des achtzehnten Jahrhunderts*, pp. 9 s. et 40-42. — Voir aussi mon étude : *Le Duché de Luxembourg et la guerre de la succession d'Espagne*, parue dans *Ons Hemecht* 1938, 2. Les documents sur cette mission de Zender et celle de janvier 1714 se trouvent aux Archives gouvernementales, IV, 50.

(17) Par le traité d'Utrecht, les Pays-Bas méridionaux avaient été placés provisoirement sous la souveraineté de la Hollande; l'Electeur bavaois qui en était le souverain depuis 1711 allait conserver les provinces de Luxembourg et de Namur jusqu'à sa rentrée dans ses pays héréditaires.